

Les rendez-vous récup'

les prochaines dates

Les animations «**développement durable**» organisées par La Boîte à Outils, le Centre Social Maison du Tertre, le SICTOM, Ludo'Perche et Récup & Co continuent! 3 RDV à Nogent-le-Rotrou.



Samedi **10 novembre** 2018: **fabriquez le jouet qui vous plaît** de 14h à 17h30 à La Boîte à Outils – gratuit, sur inscription au 09 52 32 07 35 (Ludo'Perche)

Samedi **17 novembre** 2018: **Café réparation** – entre 14h30 et 17h30 à La Boîte à Outils – participation libre; infos au 02 37 29 22 27 (SICTOM)

Vendredi **21 décembre** 2018: **soirée festive, spectacle et repas partagé** 19h-22h30 à la salle Simone Signoret – gratuit, sur inscription au 02 37 52 98 65 (Maison du Tertre)

Une gratiféria

le 21 novembre à Ceton

Amenez ce dont vous n'avez plus besoin et prenez ce dont vous avez besoin! Jeux, jouets, vaisselle, textiles, accessoires, décoration, bricolage, outils, appareils électroménagers, produits d'hygiène... Vous pouvez déposer et donner un ou plusieurs objets (en état d'usage) et en choisir d'autres, quel que soit le nombre. L'intérêt est d'**éviter que des objets restent inutilisés ou soient jetés alors qu'ils peuvent servir à d'autres personnes**; on favorise le réemploi! **Rendez-vous mercredi 21 novembre entre 11h et 19h à Ceton (salle du Foyer Rural).**



Organisé dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** (17 - 25 novembre 2018). Son but: donner des clés pour **agir au quotidien et ne pas générer de déchets, en consommant mieux** (consommation de produits peu emballés, écolabellisés, durables et réutilisables), en **produisant mieux** (éco-conception des produits), en **prolongeant la durée de vie des produits** (bonne utilisation et entretien, réparation, don) et en **jetant moins** (valorisation en compost par exemple). www.serd.ademe.fr

Prêt de gobelets réutilisables

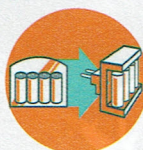
pour vos manifestations



Dans le but de promouvoir la réduction des déchets, notamment par le réemploi, le SICTOM **met à disposition, gratuitement, des gobelets réutilisables de 30cL auprès des organisateurs de manifestations locales, réunions, fêtes et événements** (particuliers, associations etc.). Une indemnité sera néanmoins demandée en cas de verres non restitués ou endommagés.

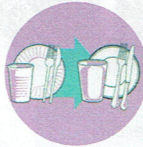
Ces verres sont plus **résistants** que des verres jetables, utilisables aussi pour les **boissons chaudes, lavables** en machine... et **gènèrent moins de déchets!** Pour connaître l'ensemble des modalités d'emprunt, contactez-nous au 02 37 29 22 27.

Comment générer moins de déchets? **586,81 kg de déchets/habitant en 2017, c'est colossal!**



Réutilisation: privilégier ce qui est réutilisable, lavable, rechargeable, durable!

Rasoirs, stylos, briquets, piles rechargeables; chiffons et lingettes en tissu; pichet, gourde (boisson, compote) et vaisselle lavables; ampoules à LED et appareils électroménagers à longue durée de vie...



Vrac: privilégier les produits non ou peu emballés



Fruits et légumes, produits de boulangerie, fromagerie, boucherie, épicerie... Acheter en vrac ou à la coupe, et mettre ces produits directement dans ses propres sacs ou autres contenants... que l'on pense à prendre avant de sortir de chez soi!

Eviter les portions individuelles; préférer les **grands conditionnements** et les produits concentrés, ou les **faire soi-même** (cuisine, lessive...).

Remplacer certains produits cosmétiques ou ménagers par des produits de base (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, huiles essentielles...).

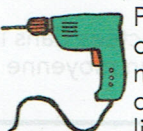
Seconde main, réemploi



Vendre, donner et acheter d'occasion prolonge la durée de vie des objets et évite l'extraction de nouvelles ressources pour en fabriquer. Réparer ou faire réparer les appareils et objets en panne ou cassés.

Production moyenne d'un habitant du SICTOM de Nogent-le-Rotrou (O. ménagères + tri + déchèterie)

Fonctionnalité



Pour les besoins temporaires ou occasionnels, louer ou emprunter: matériel de bricolage; vaisselle pour des événements; jeux (ludothèque); livres, CD et DVD (médiathèque)...

Pensez à limiter les déchets aussi pour les fêtes en fin d'année!
Plus d'informations:

www.sictom-nogentlerotrou.fr/conso

Utiliser les feuilles mortes et les branchages pour protéger le sol l'hiver

Les feuilles mortes et branchages sont des matériaux organiques utiles pour recouvrir le sol, le nourrir et le protéger. Une solution idéale pour valoriser les déchets verts du jardin !

Le paillage nourrit les plantes et améliore le sol

- > sol plus souple, plus aéré, plus facile à travailler ;
- > favorise la vie microbienne du sol ;
- > éléments nutritifs pour les plantes.

Le paillage évite du travail et des dépenses

- > **limite** les plantes **indésirables**, donc le désherbage ;
- > **évite l'achat** d'engrais et de paillis ;
- > **diminue l'entretien** (bêchage, binage, sarclage, arrosage) ou le rend plus facile ;
- > exige **peu de temps** et **évite** les **déplacements** en déchèterie.

Il protège votre jardin et vos plantes

- > du **dessèchement** (favorise l'infiltration de l'eau de pluie et limite l'évaporation = moins besoin d'arroser) ;
- > des **écarts de température** importants (gel, chaleur...) ;
- > de l'**érosion**, limite le ruissellement ;
- > du **tassement du sol** sous l'effet de la pluie (battance) ;
- > des **attaques de certains ravageurs**, en abritant leurs prédateurs ;
- > des **éclaboussures et salissures** sur les fruits et légumes.



Avec quoi pailler ?

- > **feuilles mortes**, (tendres ou épaisses)
- > **brindilles et branches**, coupées en menus morceaux ou broyées
- > **résidus de jardin** (tiges ou herbe séchées, fleurs fanées...), **déchets végétaux** de cuisine (épluchures...)

Broyer végétaux durs et épais : au sécateur en petits morceaux ou, s'il y en a beaucoup, épandre les feuilles épaisses, brindilles, petites branches etc. sur le sol et **passer une tondeuse dessus**. Pour les branches de plus d'1 cm de diamètre, utiliser un **broyeur**.

Où et comment pailler ?

Jardin ornemental, potager, verger : au pied des arbustes, sous les haies, entre les rangs du potager ; au pied des rosiers et des massifs floraux, dans les jardinières et les pots de fleurs...

- > **étendre des couches de paillis de 3 à 5 cm** environ (davantage pour les feuilles mortes) au pied des plantes, sur un sol ameubli ;
- > **ne pas enfouir** le paillis ;
- > **éviter de recouvrir le collet des plantes** ;
- > **arroser** une fois le paillage mis en place ;
- > **rajouter du paillis** pour conserver l'épaisseur initiale.

Cas particuliers et recommandations

On peut **utiliser les végétaux malades**, à condition de ne **pas les épandre sur des plantes de la même espèce**, afin d'éviter de transmettre des maladies aux plantes → utiliser des restes de légumes malades au jardin d'ornement ; des **feuilles au potager** etc.

Les tailles de **cypres** ou de **thuya** peuvent libérer des substances toxiques, et les **aiguilles de pin** acidifient le sol → les réserver au **paillage des allées** ; répartir les aiguilles de pins au pied des **plantes de terre de bruyère**.

Autres usages

- > Au **compost** : ces matériaux l'équilibrent et l'aèrent.
- > Petites branches et brindilles, laissées sécher au moins 6 mois, sont un bon combustible pour allumer cheminée, poêle et barbecue.



Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit, car nocif pour la santé et l'environnement.

Informations extraites du livret « **le compostage et le paillage** », ADEME, 2017.

Pour obtenir le **livret complet**, contactez le SICTOM ou téléchargez-le :

www.sictom-nogentlerotrou.fr/jardin

3655 tonnes de déchets verts collectées dans les déchèteries du SICTOM en 2017 (+ 16,80% par rapport à 2011), soit en moyenne **107 kg par habitant** → environ 126 315 € (coût de transport et de traitement).

Nous avons donc tout intérêt à **valoriser ces déchets verts sur place** : impacts positifs sur l'**environnement** et la **santé**, et **économies à la clé** !

Pour tout renseignement sur la prévention des déchets : 0237 292227 ou prevention@sictom-nogentlerotrou.fr

Prévention

